

Organisation scolaire pour la rentrée 2020-2021

À la suite de la décision ministérielle concernant la rentrée 2020-2021, des directions ont déjà débuté les travaux pour revoir l'organisation scolaire en vue de la rentrée extraordinaire qui s'annonce au mois d'août prochain.

Pour y arriver, vous devez savoir que ces travaux s'appuient sur six (6) principes directeurs, émanant des directives ministérielles :

- *bienveillance et prudence;*
- *directions ministérielles claires;*
- *équité;*
- *planification de toutes les éventualités;*
- *souplesse dans le choix des moyens et subsidiarité dans la mise en œuvre locale;*
- *la concertation dans les décisions.*

Nous désirons aborder particulièrement les deux derniers principes :

- *la souplesse dans le choix des moyens et subsidiarité dans la mise en œuvre locale se veut une précision indiquant que chaque établissement déterminera sa propre organisation;*
- *la concertation dans les décisions, indique que la direction de votre établissement devra consulter l'équipe-école ou l'équipe-centre avant de mettre en place les différentes adaptations.*

Nous vous suggérons d'entamer les discussions avec votre direction rapidement afin d'élaborer les différents aspects de cette organisation et ainsi éviter d'avoir à tout «décider» à la rentrée scolaire. Il est à noter que les écoles primaires avaient déjà effectué une partie des discussions en vue du retour en classe de mai, qui n'a finalement jamais eu lieu.

Impacts envisageables au secondaire

Cet avertissement est particulièrement important pour les écoles secondaires puisque certaines décisions devront être prises quant à la formation des groupes et à l'attribution des tâches pour la prochaine année.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

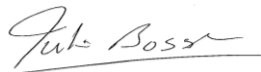
Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

Selon notre analyse des directives ministérielles, les situations suivantes devraient être proscrites:

- l'intégration partielle (c.-à-d. visant les élèves d'un groupe HDAA ou d'un groupe CLIP (accueil) intégrés dans des groupes réguliers);
- l'intégration ponctuelle (c.-à-d. visant un ou plusieurs élèves intégrés à la journée dans une ou plusieurs matières);
- les groupes à plus d'une année d'études (ex. groupe comprenant des élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire).

Ces situations entraîneront fort probablement des modifications relatives au besoin d'effectif et aux tâches disponibles.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions relatives aux éléments en consultation.



Julie Bossé
Vice-présidente

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca